

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes à Tarcenay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

N° 216/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2018,

Objet de la délibération :

Via ferrata de la roche du mont à Ornans :

Parcours test – Signalétique - Demandes de financement

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	69
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	8
• Excusés :	7
• Non excusés :	9
- Votants :	83

Résultat du vote	
- Pour :	83
- Contre :	
- Abstention :	

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, Mme Chanudet Djamila à M. Ducret Sylvain, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Daudey Louis par M. Déliot Emmanuel

Excusé(e) Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique & Faillet Bernadette, Ms. Cargino Jean-Marc, Nicolet Jean-Paul & Edme Philippe

Absent(e)s Mmes Faillet Maryse, Breuillot Christine & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles & M. Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **M. Maxime Groshenry**, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu les sauvetages répétés sur la via ferrata et plus particulièrement sur le tronçon « très difficile »

Considérant les mesures préconisées en concertation avec les différents partenaires, à savoir :

- Changer la cotation de la variante Très Difficile (TD) en Extrêmement Difficile (ED)
- Adapter la signalétique à cette cotation,
- Créer un parcours "test" pour permettre aux utilisateurs de tester leurs capacités et choisir de poursuivre ou non,

Considérant les préconisations au titre des incidences Natura 2000,

Considérant les subventions mobilisables, déterminant le plan de financement prévisionnel suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-216-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT	Taux
Parcours test	4 700.00	FEADER	2 522.50	25
		Etat – Convention massif	3 027.10	30
Signalétique	5 390.12	Conseil départemental	2 522.50	25
		CCLL	2 018.10	20
TOTAL	10 090.12		10 090.12	100

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité :

- valide le parcours test, la signalétique correspondante, le plan de financement prévisionnel,
- autorise le Président à lancer les travaux en conformité avec les préconisations Natura 2000 et à solliciter les subventions.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président


 Communauté de Communes
 Loue Lison
 7, rue Edouard Bastide
 25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-216-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018